

Blois, le 03 mai 2023

VINEUIL : LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL SÉCURISE L'ACCÈS À LA VOIE RAPIDE

Depuis le 2 mai et pour une durée de 6 semaines environ, le conseil départemental de Loir-et-Cher entreprend des travaux de rectification de la géométrie de la bretelle d'insertion sur la 2x2 voies depuis Vineuil en direction de Blois.

Les travaux portent sur la modification de la trajectoire de la bretelle afin d'éviter un déport vers la gauche des usagers lors de leur insertion. Ainsi adoucie, la trajectoire contribuera à renforcer la sécurité sur l'axe routier le plus emprunté du département.

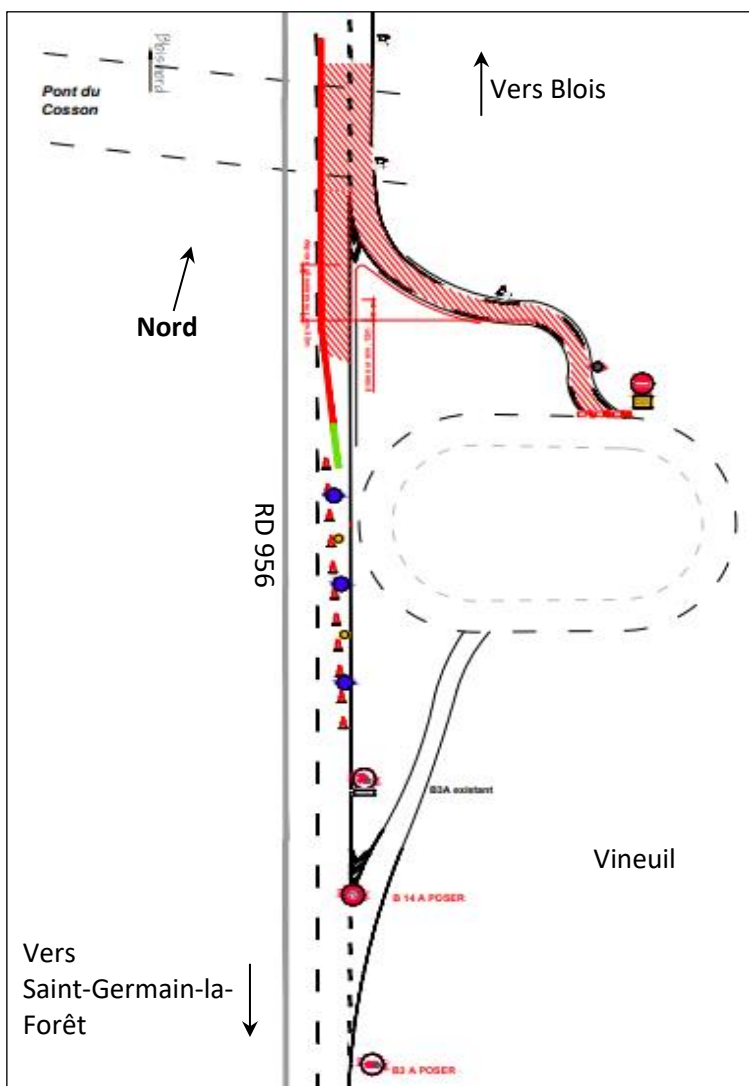
Le conseil départemental s'engage tout au long de l'année, dans le cadre de ses compétences, pour garantir aux Loir-et-Chériens des déplacements sûrs et fluides sur un réseau routier de qualité.

« La sécurité des usagers reste une priorité absolue. La forme de la bretelle à cet endroit et la position des glissières au-dessus du Cosson accentuent un effet visuel de rétrécissement au moment de l'insertion sur la voie rapide. Certains conducteurs se déportent alors légèrement sur la voie principale ce qui peut être dangereux. » déclare Bernard Pillefer, vice-président chargé des routes, des mobilités et des réseaux.

Réalisés pour un montant de 400 000 € environ intégralement pris en charge par le conseil départemental, les travaux consistent en la démolition partielle de la chaussée existante, la modification des dispositifs de retenue (glissières de sécurité), un important remblaiement de plus de 3 000 m³ et la création d'une nouvelle chaussée.

La bretelle sera fermée à la circulation, de jour comme de nuit du 02 mai à mi-juin. Une déviation via le giratoire de la Patte d'Oie, à Saint-Germain-la-Forêt a été mise en place.

La voie lente de la RD956 sera quant à elle neutralisée dans le sens sud-nord depuis la bretelle de sortie en direction de Vineuil à compter du 22 mai.



CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse

Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
departement41

